# ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

6 bis, rue Paul Bert

**58000 NEVERS** 

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2019



Pierre-Henri Scacchi et Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone: + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

# ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE

Association	régie	par	la	Loi	du	1 <sup>er</sup>	Juillet	1901

58000 NEVERS

6 bis, rue Paul Bert

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2019

A l'assemblée générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE

# **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptables précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources exposées dans la note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

4 | ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE LA NIEVRE | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 avril 2019



professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Jean-Claude MARTY



# LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR

# ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA NIEVRE (AD58)

COMPTES ANNUELS AU 30/04/2019

Date d'établissement des comptes : 05/08/19

**Signatures** 

Président

Trésorier

# ETATS FINANCIERS du 01/05/2018 au 30/04/2019

# **SOMMAIRE**

1.	BILAN ACTIF	3
2.	BILAN PASSIF	4
3.	COMPTE DE RESULTAT – CHARGES	5
4.	COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS	6
5.	FAITS MAJEURS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
a.	Faits Majeurs	7
b.	Règles et Méthodes Comptables	8
6.	Bilan Actif: IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	12
a.	Immobilisations	12
b.	Amortissements	12
7.	Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR	13
8.	Bilan Actif suite: VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
9.	Bilan Passif: VARIATION DES PROVISIONS	15
9.	Bilan Passif (suite): FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES	16
a.	Variation des Fonds propres	16
b.	Variation des Fonds dédiés	16
10.	Bilan passif (suite): DETTES	17
a.	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	17
11.	ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	18
a.	Engagements donnés	18
b.	Engagements reçus.	18
12.	RESULTATS ANALYTIQUES	19
a.	Répartition du résultat analytique de l'exercice	19
b.	Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)	19
13.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	20
14.	ANNEXES	21

# 1. BILAN ACTIF

	EX	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018			
BILAN ACTIF (en €)	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET	
Immobilisations incorporelles					
Autres Immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Sous-total Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	88 866.19	-74 497.66	14 368.53	17 479.75	
Installations techniques, matériel et outillage	57 583.28	-57 235.48	347.80	488.70	
Autres immobilisations corporelles	316 777.01	-286 326.98	30 450.03	44 708.32	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations					
Sous-total – Immobilisations corporelles	463 226.48	-418 060.12	45 166.36	62 676.77	
Immobilisations financières Prêts					
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	1 714.54		1 714.54	1 933.72	
Sous-total – Immobilisations financières	1 714.54		1 714.54	1 933.72	
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	464 941.02	-418 060.12	46 880.90	64 610.49	
Stocks Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks					
Créances clients (dont locataires)					
Autres créances	78 318.07		78 318.07	62 666.96	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	70 187.52		70 187.52	130 487.84	
Charges constatées d'avances	721.91		721.91	2 941.64	
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	149 227.50		149 227.50	196 096.44	
TOTAL GENERAL	614 168.52	-418 060.12	196 108.40	260 706.93	

# 2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	48 437.61	48 437.61
Réserves		
Report à nouveau	7 037.64	17 421.39
Résultat net comptable de l'exercice	-4 198.32	-10 383.75
Subventions d'investissement	101 470.10	101 470.10
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	152 747.03	156 945.35
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements	900.95	
Fonds dédiés sur autres ressources		25 546.16
TOTAL III – FONDS DEDIES	900.95	25 546.16
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 480.31	14 169.33
Dettes fiscales et sociales	31 722.72	57 957.85
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	185.82	191.89
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	6 307.17	5 896.35
Sous-total des dettes	41 696.02	78 215.42
Produits constatés d'avance	764.40	
TOTAL IV – DETTES	42 460.42	78 215.42
TOTAL GENERAL	196 108.40	260 706.93

Edité le 05/08/19

# 3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Achats Achat pour missions sociales	2 945.25	13 743.49
Variation de stock	2 943.23	13 743.49
Sous-total – Achats stockés	2 945.25	13 743.49
Autres achats et charges externes	170 377.90	160 330.34
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	6 240.91	5 820.86
Autres	90.00	136.00
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	6 330.91	5 956.86
Charges de personnel	374 084.28	343 728.25
Rémunération brute du personnel Charges sociales & autres charges de personnel	69 608.46	72 402.33
Sous-total – Charges de personnel	443 692.74	416 130.58
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	2 231.78	1 913.24
Sous-total – Autres charges	2 231.78	1 913.24
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 510.41	20 973.98
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	12 232 13	
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	17 510.41	20 973.98
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	643 088.99	619 048.49
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement  TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de gestion Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers		
cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	900.95	25 546.16
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER	900.95	25 546.16
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	643 989.94	644 594.65
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	643 989.94	644 594.65
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges:		
Secours en nature		
	The state of the s	
Personnel Bénévole  Total		

# 4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Chiffres d'affaires  Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises  Ventes de travaux et études  Variation de stocks (en cours et produits finis)	863.82	765.50
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion  Sous-total – Chiffre d'affaires	146.67 <b>1 010.49</b>	2 044.49 <b>2 809.99</b>
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	380 922.36	365 898.77
Autres fonds privés Subventions reçues de l'Association Nationale Contributions reçues d'autres associations départementales Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL)	142 194.99	142 000.00
Sous-total – Autres fonds privés	142 194.99	142 000.00
Cotisations		
Produits de la Générosité du Public  Dons non affectés  Dons affectés  Produits des manifestations  Sous-total – Produits de la générosité du public	24 181.07 41 957.60 779.20 <b>66 917.87</b>	22 654.07 80 748.00 1 795.70 <b>105 197.7</b> 7
Produits divers de gestion		3.02
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	22 877.70	5 962.54
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	613 923.41	621 872.09
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transfert de charges financières Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	322.05	328.96
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	322.05	328.96
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations de capital Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		1 773.34
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 773.34
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	25 546.16	10 236.51
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES	25 546.16	10 236.51
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)	639 791.62	634 210.90
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE  TOTAL GENERAL	4 198.32 <b>643 989.94</b>	10 383.75 <b>644 594.65</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature Produits: Dons en nature Bénévolat  Total	0.10 707.74	044 374.03
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	460 156.00	426 529.00

Edité le 05/08/19

# 5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

#### b. Règles et Méthodes Comptables

#### 1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

#### 3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

#### 4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### 6. Subventions

#### 6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

#### 6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

#### 7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

# 8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

#### 9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 s'élève à 5 327.99 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### 10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

#### 11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

# Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

#### Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
  - Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

#### Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

### Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

# 6. Bilan Actif: IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

# a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					A STATE OF THE STA
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)	46 559.19				46 559.19
Rénovations, réhabilitations immobilières	42 307.00				42 307.00
Agencements, installations, aménagemts et autres immob.	51 780.60				51 780.60
Matériel de transport (transpalettes)	76 885.39				76 885.39
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	4 995.00				4 995.00
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	57 583.28				57 583.28
Matériel de jardins et cheptel	156 563.61				156 563.61
Matériel ateliers et cuisine	26 552.41				26 552.41
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	463 226.48				463 226.48
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés	1 933.72	30.82	250.00		1 714.54
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	1 933.72	30.82	250.00		1 714.54
Total	465 160.20	30.82	250.00		464 941.02

## b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles				ed the one operation where the theory	
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)	39 442.05	1 157.91			40 599.96
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières	31 944.39	1 953.31			33 897.70
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	51 780.60				51 780.60
Amortis./matériel de transport (transpalettes)	48 974.47	7 243.32			56 217.79
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	4 995.00				4 995.00
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	57 094.58	140.90			57 235.48
Amortis / matériel de jardins et cheptel	139 878.77	6 902.41			146 781.18
Amortis/ matériel ateliers et cuisine	26 439.85	112.56			26 552.41
Immobilisations corporelles	400 549.71	17 510.41			418 060.12
Total	400 549.71	17 510.41			418 060.12

# 7. Bilan Actif suite: STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)		30/04/2018		
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
Total				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	1 714.54		1 714.54
Créances Diverses			
Total	1 714.54		1 714.54
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	78 318.07	78 318.07	
Total	78 318.07	78 318.07	
Total	80 032.61	78 318.07	1 714.54

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	77 083.81
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	
Total	77 083.81
Dont subventions à recevoir	77 083.81

# 8. Bilan Actif suite: VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	38 387.82
Comptes-courant	31 749.92
Caisse	49.78
Intérêts courus	
Total	70 187.52

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations			
Maintenance	259.25	259.25	
Assurances	170.33	170.33	
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	292.33	292.33	
Total	721.91	721.91	

# 9. Bilan Passif: VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges				
(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation		ACCESS ACCESS AND		
sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
Total (2)				
Total Général (1+2)				

# 9. Bilan Passif (suite): FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

# a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	48 437.61					48 437.61
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	101 470.10					101 470.10
Réserves						
Report à nouveau	17 421.39	-10 383.75				7 037.64
Résultat comptable de l'exercice	-10 383.75	10 383.75		4 198.32		-4 198.32
Total	156 945.35			4 198.32		152 747.03

# b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en $\epsilon$ )	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2019
A : Sur subventions de fonctionnement			900.95	900.95
B : Sur dons manuels affectés	25 546.16	25 546.16		
C : Sur autres fonds privés				
Total	25 546.16	25 546.16	900.95	900.95

# 10. Bilan passif (suite): DETTES

# a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 480.31	3 480.31		
Personnel et comptes rattachés	8 873.15	8 873.15		
Dettes fiscales et sociales	22 849.57	22 849.57		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 492.99	6 492.99		
Produits perçus d'avance	764.40	764.40		
Total	42 460.42	42 460.42		

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	1 206.44
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	8 873.15
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 071.01
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	5 327.99
Intérêts courus à payer	
Total	18 478.59

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions				
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance	764.40	764.40		
Total	764.40	764.40		

## 11. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

# a. Engagements donnés

# Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevance	es payées	Redev	ances restant à p	payer	Prix d'achat
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	résiduel
Véhicules Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
Total						

# Engagements donnés (liste non exhaustive)

# b. Engagements reçus

# Engagements reçus (liste non exhaustive)

# Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)		Dotation aux ai	nortissements	
	Cout d'entrée	De l'exercice	Cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

## 12. RESULTATS ANALYTIQUES

# a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	65 361.25	54 694.31	15 239.83	135 295.39	135 295.39	
Actions d'accompagnement en centre						
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir		1 584.40		1 584.40	1 584.40	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi	13 481.83	5 922.63	411 420.21	430 824.67	430 824.67	
Frais de fonctionnement	63 351.91	4 716.53	1 668.72	69 737.16	73 935.48	-4 198.32
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat			2 350.00	2 350.00	2 350.00	
Total	142 194.99	66 917.87	430 678.76	639 791.62	643 989.94	-4 198.32

# b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de  $0.00~\rm C$ .

# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA NIEVRE (AD58) 13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (Loi n°91-772 du 7 aout 1991, art 4) AU 30/04/2019

		A	U 30/04	/2019			
EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	569 153.51	87 747.50	ST1	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	66 917.87	66 917.87	T2
		0000 8750 850		1.1 Dons et legs	2222222		
Distribution Alimentaire Actions d'Accompagnement en	135 295.39	54 694.31		Dons manuels non affectés	24 181.07	24 181.07	
centre				Dons manuels affectés	41 957.60	41 957.60	
Logement et Hébergement d'Urgence				Legs et autres libéralités non affectés Legs et autres libéralités affectés			
Culture, Loisirs et Ateliers de	1 584.40	1 584.40		Legs et dati es ilse antes antes es			e.
Français & Aide aux devoirs	430 824.67	31 468.79					
Accompagnement Retour à l'Emploi Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	430 624.07	31 406.75		1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				Manifestations	779.20	779.20	
Formation et animation du bénévolat	1 449.05						
				2- Autres fonds privés	142 194.99		
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	3- Subventions	380 922.36		
Frais appel à la générosité du public				Union européenne	42 325.54		
				Etat français	4 650.00		
3- Frais activité Enfoirés				Collectivités territoriales	44 839.83		
				Autres	289 106.99		
4- Frais de fonctionnement	73 935.48	4 716.53	ST3	4- Autres produits Produits de l'activité "Enfoirés" Autres Produits	<b>24 210.24</b> 24 210.24		
		92 464.03	T3=ST1+S T2+ST3	, natics i rousids			
I- TOTAL DES EMPL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	643 088.99		12:313	I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRISTES AU COMPTE DE RESULTAT	614 245.46		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	900.95			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEURS	25 546.16		
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.		25 546.16	T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	Assign the desired than 5			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	4 198.32		
TOTAL GENERAL	643 989.94			TOTAL GENERAL	643 989.94	92 464.03	T2+T4
V- PART DES ACUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS		92 464.03	T6=T3+T5	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES		92 464.03	Т6
FINANCES PAR LA GP			+T5bis	PAR LA GP SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIO	NS VOLONTAIRES E	N NATURE		EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONT	AIRES EN NATURE		
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

## 14. ANNEXES

#### Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	313	310
Total	313	310

# Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Contrats Aidés :		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI	13.11	15.18
Sous- Total Contrat Aidés	13.11	15.18
CDD/CDI	4.60	4.60
Total	17.71	19.78

# Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	31.90	27.60	60.80	120.30
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	0.70			0.70
Total	32.60	27.60	60.80	121.00

# Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	<b>EMPLOIS</b>
643 989.94	643 989.94

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
639 791.62	639 791.62

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes